



Chèque en bois et en plus déclaré perdu!!

Par **adeline13**, le **10/03/2010** à **19:54**

Bonjour, je vous résume un peu la situation: mon père a vendu sa sono à notre domicile par un chèque. Par rapport à la demande de l'acheteuse, on a attendu plus d'un mois pour le déposer. Lorsque le chèque a été déposé, il nous a donc été retourné impayé avec un certificat de non paiement de la banque. Seulement aujourd'hui nous venons de recevoir une lettre comme quoi l'acheteuse a déclaré ce chèque perdu auprès de sa banque. Sans tenir compte de cette lettre, et sous conseil d'un agent municipaux et d'un conseiller de "la poste" nous lui avons envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception comme quoi elle doit effectuer le paiement soit en espèces soit en mandat cash. À part ça on ne sait pas quoi faire de plus, on a besoin de conseils!! HELP PLEASE. De plus, par curiosité, est-il vraiment possible que l'acheteuse devienne interdit bancaire??

merci d'avance

adeline

Par **chris_idv**, le **15/03/2010** à **11:30**

Bonjour,

Portez plainte pour escroquerie si vous pouvez prouver que votre père était effectivement propriétaire de la sono (copie ou original de l'ancienne facture d'achat).

Le fait que l'acheteuse ait demandé d'attendre un mois avant d'encaisser le chèque aurait dû vous alerter sur le fait que sa situation était douteuse.

De vous à moi il faut être extrêmement "naïf" (je reste poli) pour accepter un paiement par chèque sans signer en même temps un contrat de vente écrit en bonne et due forme, avec photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur...

Cordialement,